



ARTICLE 1 - TERRAIN DE JEU

- Division du terrain : Terrain de soccer à 7 joueurs.

ARTICLE 2 - ÉQUIPEMENTS

- Dossards ou gilets de la même couleur.
- Tout objet dangereux pouvant occasionner des blessures **est interdit y compris des souliers à crampons.**
- Le ballon :
 - L'utilisation du ballon numéro 4, d'une circonférence de 66cm au plus et 63,5cm au moins, est recommandée.

ARTICLE 3 - ÉQUIPE

- La composition :
 - Chaque équipe doit se composer d'un minimum de 7 joueurs sur le terrain dont 1 gardien et d'un maximum de 14 joueurs.

ARTICLE 4 – DURÉE DE LA PARTIE

- Durée de la partie : 4 quarts de 4 minutes 30 secondes. L'entraîneur est responsable de la gestion du temps et des changements.

ARTICLE 5 - RÈGLES DU JEU

- Il y aura arrêt de jeu pour :
 - un coup de pied de but ;
 - lorsqu'il y a un but ;
 - lorsqu'il y a un blessé.
- **COUP D'ENVOI**
 - Au début de la partie :
 - Le choix des camps et du coup d'envoi est tiré au sort au moyen d'une pièce de monnaie. L'équipe favorisée par le sort choisit, soit son camp, soit le coup d'envoi.
 - Après un but marqué :
 - Le jeu reprend avec un coup d'envoi par l'équipe contre laquelle le but a été marqué.
 - Après la mi-temps :
 - Les équipes changeront de camp et le coup d'envoi sera donné par un joueur de l'équipe qui n'a pas bénéficié du coup d'envoi au commencement de la partie.

▪ **BALLON EN JEU OU HORS DU JEU**

- Le ballon est hors du jeu :
 - lorsqu'il a entièrement dépassé une ligne de touche ou de but ;
 - lorsque la partie est arrêtée par l'arbitre ;
- Le ballon est en jeu à tout autre moment, du commencement à la fin de la partie y compris dans les cas suivants :
 - s'il rebondit dans le terrain de jeu après avoir touché un montant de but, une barre transversale de but ou un drapeau de coin ;
 - s'il rebondit dans le terrain de jeu après avoir touché l'arbitre ou un juge de touche se trouvant à l'intérieur du terrain.

▪ **HORS-JEU**

- Il n'y a aucun hors-jeu ; tous les joueurs sont libres.

▪ **FAUTES**

- Tous les coups francs prévus comme sanctions ou reprises du jeu sont directs.
- Selon la gravité de la faute, l'arbitre peut accorder à l'équipe adverse, soit un coup franc direct, soit un coup de pied de pénalité exécuté face au but, à une distance de 9m, lorsqu'un joueur se trouve en dehors de sa propre surface de réparation, mais dans son propre camp.
- **UN JOUEUR COMMET UNE FAUTE QUAND :**
 - Il donne ou tente de donner un coup de pied à un adversaire ;
 - il passe un croc-en-jambe à un adversaire, c'est-à-dire faire tomber ou essayer de faire tomber un adversaire soit au moyen de la jambe, soit en se baissant devant ou derrière lui ;
 - il saute sur un adversaire ;
 - il charge un adversaire violemment ou dangereusement ;
 - il charge par derrière un adversaire qui ne fait pas de l'obstruction ;
 - il frappe ou tente de frapper un adversaire ;
 - il tient ou retient un adversaire avec la main ou avec une partie quelconque du bras ;
 - il manie le ballon, c'est-à-dire porte, frappe ou lance le ballon avec la main ou avec une autre partie quelconque du bras « cette disposition ne s'applique pas au gardien de but dans sa propre surface de réparation » ;
 - il pousse un adversaire avec la main ou avec une partie quelconque du bras.
 - Il ne respecte pas les règlements, il conteste les décisions de l'arbitre, il fait preuve de conduite inacceptable, propos injuriés grossiers, il agit volontairement contre l'esprit du jeu : « ex :arrêter une attaque en se servant de la main, appliquer un croc-en-jambe pour éviter de se faire déborder ».

*** Il n'y aura pas de carte jaune d'avertissement ni de carte rouge.**

▪ COUPS FRANCS

- Tous les coups francs sont directs « sur lequel un but peut-être marqué directement ».
- Quand un joueur exécute un coup franc à l'intérieur de sa propre surface de réparation, tous les joueurs de l'équipe adverse doivent rester en dehors de la surface de réparation et se placer au moins à 6m du ballon.
 - Le ballon sera en jeu dès qu'il est sorti de la surface de réparation. Le gardien de but ne pourra recevoir le ballon en main, dans le but de le remettre en jeu.
- Si le ballon n'est pas botté directement dans le jeu au-delà de la surface de réparation, le coup devra être recommencé.
- Si un joueur exécute un coup franc direct en dehors de sa propre surface de réparation, tous les joueurs de l'équipe adverse doivent se placer à une distance d'au moins 6m du ballon jusqu'à ce que celui-ci soit en jeu, sauf s'ils se tiennent sur leur propre ligne de but, entre les montants du but.
- L'exécution du coup franc devra être retard si un joueur de l'équipe adverse pénètre dans la surface de réparation ou s'approche à moins de 6m du ballon.
- Pendant l'exécution du coup franc, le ballon doit être immobilisé. Le joueur exécute le coup franc et doit attendre qu'un autre joueur ait touché le ballon avant de pouvoir le toucher lui-même une deuxième fois.

SANCTIONS

- Le joueur qui enfreint ce règlement donne à l'équipe adverse le privilège d'un coup franc à l'endroit où la faute a été commise.
 - COUP DE PIED DE RÉPARATION
 - Un coup de pied de réparation est donné à partir du point de réparation, situé à 9m de la ligne de but.
 - Pendant l'exécution, tous les joueurs « sauf le gardien de but adverse » doivent se tenir à l'intérieur du terrain de jeu, mais en dehors de la surface de réparation et à un minimum de 6m du point de réparation.
 - Le gardien de but adverse demeure sur sa propre ligne de but « sans remuer les pieds » jusqu'à ce que le coup soit exécuté. Le joueur qui exécute le coup doit lancer le ballon en avant et doit attendre qu'un autre joueur ait touché le ballon avant de pouvoir le toucher lui-même une deuxième fois.
 - Le ballon est considéré en jeu aussitôt qu'il a été botté. Le but peut être accordé suite à un coup de pied de réparation.
 - Le but est accordé quand : suite à un coup de pied de réparation, le gardien touche le ballon avant que celui-ci pénètre dans le but avant le coup de sifflet annonçant la fin de la première mi-temps ou la partie.
- Voici la sanction si l'infraction de ce règlement est commise par :
 - **l'équipe défensive** : un autre coup de pied de réparation est accordé si un but n'a pas été marqué ;
 - **un joueur de l'équipe attaquante autre que le botteur** : si un but est marqué, celui-ci est annulé et le coup de pied de réparation reprit;

- **Un joueur exécutant le coup de pied de réparation** : un joueur de l'équipe adverse effectuera un coup franc direct à l'endroit où le joueur fautif a commis la faute.

- **RENTREE DE TOUCHE**

- Il y a rentrée de touche quand le ballon a entièrement dépassé la ligne délimitant le terrain de jeu. Si c'est un joueur de l'équipe A qui a envoyé le ballon hors limite c'est au joueur de l'équipe B qui doit le remettre en jeu au point où le ballon a quitté la surface de jeu.
- Ce joueur doit se tenir sur ou à l'extérieur de la ligne de touche, les deux pieds au sol. Il doit lancer le ballon avec ses deux mains par-dessus la tête. Aussitôt que le lancer est effectué, le ballon est en jeu. Le joueur qui a effectué la rentrée de touche doit attendre qu'un autre joueur ait touché le ballon avant de pouvoir le toucher lui-même une deuxième fois.
- Un but ne peut pas être marqué directement suite à une rentrée de touche.

SANCTION

- Si la rentrée de touche n'a pas été faite régulièrement, elle est recommencée par un joueur de l'équipe adverse.
- Si le joueur qui a fait la rentrée de touche le ballon avant que celui-ci ait été touché par un autre joueur, un coup franc direct est accordé à l'équipe adverse, à l'endroit où la faute a été commise.
- Lorsqu'un joueur de l'équipe attaquante expédie le ballon au-delà de la ligne de but de l'équipe adverse « sans que le ballon pénètre dans le filet pour autant », le ballon appartient à l'équipe défensive. Il sera placé sur la ligne de la surface de réparation « à 5m du but ».
- Un joueur de cette équipe botte le ballon directement dans le jeu au-delà de la surface de réparation. Si ce n'est pas réussi, le coup doit être recommencé. Le joueur qui exécute le coup doit attendre qu'un autre joueur ait touché le ballon avant de pouvoir le toucher lui-même une deuxième fois. Suite à ce coup de pied, le gardien de but ne peut pas recevoir le ballon en main afin de le relancer dans le jeu. Un but ne peut pas être marqué suite à ce coup de pied. Les joueurs de l'équipe adverse doivent demeurer à l'extérieur de la surface de réparation tant que le coup de pied n'a pas été exécuté.

- **COUP DE PIED DE COIN**

- Lorsqu'un joueur expédie le ballon au-delà de la ligne de but de sa propre zone, le ballon est remis à l'équipe attaquante.
- Un coup de pied de coin est accordé à un des joueurs de cette équipe. Le ballon est placé dans le quart de cercle du drapeau de coin le plus rapproché de la sortie du ballon. Un but pourra être marqué directement sur un tel coup de pied.
- Les joueurs de l'équipe défensive doivent respecter une distance de 6m du coin à partir duquel le ballon est botté. Le joueur qui botte le ballon doit attendre qu'un autre joueur ait touché le ballon avant de pouvoir le toucher lui-même une deuxième fois.

SANCTION

- En cas d'infraction un coup franc direct est accordé à l'équipe adverse, à l'endroit où la faute a été commise.